



Un revenu minimum d'existence
Et après?

28 novembre 1996

**Journée d'automne à Lausanne
Buffet de la Gare - salle des Cantons**

Aujourd'hui, le droit à un minimum d'existence, en termes financiers, semble être reconnu, aussi bien juridiquement que dans l'opinion publique. De plus en plus de cantons ont formalisés ce droit dans leur législation, ou sont en train de le faire. Et après?

La pauvreté, c'est certes le manque de moyens financiers, mais c'est aussi l'exclusion sociale et culturelle que ce manque de moyens entraîne. Des mesures d'insertion économique et sociale sont ainsi de plus en plus souvent proposées, ou imposées, aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Réfléchir à cette évolution et plus particulièrement se poser la question de l'articulation possible, ou souhaitable, entre des mesures d'aide financière et différents processus d'insertion est vital pour mieux vivre le présent et se préparer à l'avenir. Quelles sont les implications de cette double évolution? Où va l'action sociale de demain sur le plan de son évolution globale et des grandes options politiques? En quoi cette évolution affecte la pratique quotidienne des services sociaux et des associations ou institutions privées? Autant de questions que nous traiterons ensemble pendant cette journée.

Programme

9h00 Accueil des participants

9h15 Ouverture de la journée

Introduction : le droit à un revenu minimum bref rappel de l'état de la situation dans les cantons romands

Daniel Monnin, chef du service cantonal de l'assistance, canton de Neuchâtel

Revenu minimum et mesures d'insertion : entre aide et contrôle social

François Höpflinger, professeur de sociologie à l'Université de Zurich

10h30 pause café

10h00 ***Articulation entre revenu minimum et mesures d'insertion.***

Réflexions à partir de la pratique tessinoise

Piergiorgio Jardini, chef de la division de l'action sociale, canton du Tessin

11h40 **Assemblée Générale ARTIAS**

12h15 Repas

14h15 ***Pauvreté: une approche plurielle***

Isabelle Vez, chargée de recherche, IREC/EPFL Lausanne

Mesures d'insertion: quelles prises en charge?

Pierre Aubort, chef de la section sociale, Ville de Lausanne

15h15 Discussion

15h30 Synthèse de la journée

Comment continuer la réflexion? Propositions de pistes de travail

15h45 fin de la journée